Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 54 (1962)

Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

54e année | Avril 1962 | N° 4

L'avenir des assurances sociales suisses et les efforts d'intégration européenne

Conférence de M. *H.-P. Tschudi*, conseiller fédéral,
à la Société d'économie publique du canton de Berne

I. Etat et tendances de l'évolution des assurances sociales suisses

Pour émettre des considérations sur les tendances de l'évolution de nos assurances sociales, il faut se rappeler quels furent leur point de départ et leur histoire jusqu'à ce jour. Les assurances sociales, comme d'ailleurs toute la politique sociale moderne, ont leur origine dans le fait qu'au XIXe siècle les ouvriers se trouvaient dans une situation insupportable du fait de salaires trop peu élevés, d'une durée de travail excessive, de l'insuffisance des mesures de protection en matière d'hygiène, enfin de l'absence de toute assurance contre les vicissitudes de l'existence. Il était indispensable de prendre des mesures en faveur des salariés. Grâce à la politique sociale de l'Etat, à l'action syndicale, à l'augmentation chez les employeurs du sens de leurs responsabilités et à l'accroissement du produit de l'économie, le niveau de vie des salariés s'est beaucoup amélioré depuis le siècle dernier. Il n'en demeure pas moins que, à l'heure actuelle encore, la grande majorité des salariés ne dispose pas d'un salaire leur permettant de constituer des réserves importantes en vue de la vieillesse et des coups du sort. Les salariés vivent au jour le jour. C'est pourquoi les institutions d'assurances sociales qui couvrent les risques de la perte de la capacité de travail en raison de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou de l'accident, ainsi que les risques de la perte des possibilités de travail en raison d'une crise ou du service militaire sont d'une indiscutable nécessité.

Bien que les problèmes sociaux de notre époque soient apparus dans toute leur acuité en tant que problèmes d'ouvriers, les assurances sociales suisses les plus importantes n'ont pas été conçues, à l'inverse de beaucoup d'assurances étrangères, comme des assurances de classes réservées aux salariés. L'AVS, l'assurance-invalidité,